



Saint-Etienne le 22 novembre 2023

Tarif 2024

Cher client,

Nous vous informons qu'à partir du 1er janvier 2024, une hausse de 5% sera appliquée sur nos tarifs des services Epreuve, Neutralisation, CIP.

Cela concerne les prestations d'épreuve d'armes et de munitions, de neutralisation d'armes, de destruction d'armes, d'expertise d'armes anciennes et d'expertise d'armes d'alarmes et de signalisation ainsi que les frais annexes associés y compris les frais de port.

Cette augmentation est malheureusement la conséquence des nombreuses hausses qui impactent nos coûts d'approvisionnement et de fonctionnement.

Les tarifs des commandes et devis dont les prestations seront réalisées en 2023 resteront inchangés.

Les devis émis avant fin 2023 dont les prestations seront effectuées en 2024 intégreront cette augmentation.

Vous pourrez sous peu consulter ces nouveaux tarifs sur notre site internet : [www.banc-epreuve.fr](http://www.banc-epreuve.fr)

Votre chargé d'affaire reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Bien cordialement.

Le directeur

Jean-Marie Berthel